

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°50 du 16 novembre 2012

PARTIE TEMPORAIRE

Armée de terre

Texte n°24

CIRCULAIRE N° 8818/DEF/RH-AT/CONCOURS/RD

relative aux programmes des concours d'admission à l'école spéciale militaire de Saint-Cyr en 2013.

Du 23 juillet 2012

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE TERRE : *bureau « concours »*.

CIRCULAIRE N° 8818/DEF/RH-AT/CONCOURS/RD relative aux programmes des concours d'admission à l'école spéciale militaire de Saint-Cyr en 2013.

Du 23 juillet 2012

NOR D E F T 1 2 5 2 0 7 8 C

Pièce(s) Jointe(s) :

Trois annexes.

Texte abrogé :

Circulaire n° 150138/DEF/RH-AT/CONCOURS/RD du 14 septembre 2011 (BOC N° 46 du 4 novembre 2011, texte 15).

Référence de publication : BOC N°50 du 16 novembre 2012, texte 24.

1. Sont précisés en annexes :

- les programmes des concours scientifique, littéraire, en sciences économiques et sociales (annexe I.) ;
- les langues autorisées aux divers concours (annexe II.) ;
- le programme de l'épreuve facultative de langue ancienne (latin ou grec) de tous les concours (annexe III.).

2. La circulaire n° 150138/DEF/RH-AT/CONCOURS/RD du 14 septembre 2011 relative aux programmes des concours d'admission à l'école spéciale militaire de Saint-Cyr en 2012 est abrogée.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

Le général,
sous-directeur du recrutement de la direction des ressources humaines de l'armée de terre,

Benoît ROYAL.

ANNEXE I.
**PROGRAMMES GÉNÉRAUX DES CONCOURS D'ACCÈS À L'ÉCOLE SPÉCIALE MILITAIRE
DE SAINT-CYR.**

1. CONCOURS SCIENTIFIQUE.

Les programmes des épreuves du concours scientifique sont ceux des classes préparatoires scientifiques de première et deuxième années, options mathématiques, physique (MP), physique-chimie (PC) et physique sciences de l'ingénieur (PSI) définis par le ministère de l'éducation nationale.

Le programme en vigueur pour la session 2013 est consultable sur le site : <http://prepas.org/ProgrammesCPGE>.

Les épreuves écrites sont organisées par le service des concours des écoles d'ingénieurs (SCEI) de Chatenay-Malabry.

2. CONCOURS EN SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES.

Le programme des épreuves du concours sciences économiques et sociales (SES) est celui des classes préparatoires économiques et commerciales de première et deuxième années, option économie, défini par le ministère de l'éducation nationale.

Le programme en vigueur pour la session 2013 est consultable sur le site : <http://www.concours-bce.com/index.php>.

Les épreuves écrites sont organisées par la banque commune d'épreuves écrites des grandes écoles de commerce, gérée par la direction des admissions et concours de la chambre de commerce et d'industrie de Paris (DAC/CCIP).

3. CONCOURS LITTÉRAIRE.

Pour le concours littéraire, les épreuves portent sur les programmes des classes préparatoires de lettres de première et de deuxième année à l'école normale supérieure (ENS) dans les filières A/L, B/L et « lettres et sciences humaines » (LSH) tels qu'ils sont définis par le ministère de l'éducation nationale.

Les programmes en vigueur pour la session 2013 sont consultables sur les sites :

- filière A/L : <http://www.ens.fr> ;
- filière B/L : <http://www.ens.fr> ;
- filière ENS Lyon : <http://www.ens-lyon.eu>.

Les épreuves écrites sont organisées par la banque commune d'épreuves écrites des grandes écoles de commerce, gérée par la direction des admissions et concours de la DAC/CCIP.

ANNEXE II.
LANGUES ÉTRANGÈRES AUTORISÉES AUX CONCOURS.

1. CONCOURS SCIENTIFIQUE.

Pour l'épreuve écrite de 1^{re} langue vivante, le candidat choisit parmi les langues suivantes : l'anglais, l'allemand, l'espagnol, l'italien, l'arabe moderne, le russe ou le portugais.

Pour l'épreuve orale de 1^{re} langue vivante le candidat sera interrogé en langue anglaise.

Pour l'épreuve orale facultative de 2^e langue, le candidat choisit parmi les langues suivantes : l'allemand, l'espagnol, l'italien, l'arabe moderne, le russe, le grec ancien ou le latin.

2. CONCOURS LITTÉRAIRE.

Pour les épreuves écrites de 1^{re} et 2^e langue, le candidat choisit parmi les langues suivantes : l'anglais, l'allemand, l'espagnol, l'italien, l'arabe moderne, le russe, le portugais ou le latin.

L'une des deux langues choisie est obligatoirement l'anglais.

Pour les épreuves orales de 1^{re} langue et 2^e langue, l'épreuve porte obligatoirement sur les mêmes langues que celles choisies par le candidat en 1^{re} et 2^e langue à l'écrit.

Pour l'épreuve orale à option (A/L et LSH) de 3^e langue, le candidat choisit encore une langue différente de celles choisies dans les épreuves de 1^{re} et de 2^e langue parmi l'allemand, l'espagnol, le latin ou le grec ancien.

Pour l'épreuve orale facultative de langue, le candidat choisit encore une langue différente de celles choisies lors des épreuves précédentes parmi l'allemand, l'espagnol, l'italien, l'arabe moderne, le russe, le latin ou le grec ancien.

3. CONCOURS EN SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES.

Pour les épreuves écrites et orales de 1^{re} et 2^e langue, le candidat choisit parmi les langues suivantes : l'anglais, l'allemand, l'espagnol, l'italien, l'arabe moderne, le russe ou le portugais.

L'une des deux langues choisie est obligatoirement l'anglais.

Pour l'épreuve orale facultative de 3^e langue, le candidat choisit encore une langue différente de celles choisies lors des épreuves précédentes parmi l'allemand, l'espagnol, l'italien, l'arabe moderne, le russe, le latin ou le grec ancien.

ANNEXE III.
PROGRAMME DE L'ÉPREUVE ORALE FACULTATIVE EN LANGUE ANCIENNE (LATIN OU GREC).

Pour les concours d'accès à l'école spéciale militaire (ESM) de Saint-Cyr ayant une épreuve orale facultative, les programmes en langue ancienne seront les suivants :

1. CONCOURS 2013.

1.1. **Latin.**

Rome et le bassin méditerranéen, *Mare Nostrum*.

Les guerres puniques :

- Tite-Live, *Histoire romaine* ;
- Hannibal, XXI, 43-44 ; XXIII , 45 ; XXVIII , 12 ; XXX, 20 ;
- Scipion : XXVI, 18-19 ; 47-49 ; XXVII, 17 ; XXVIII, 43-44 ; XXXVIII, 50-53 ;
- Hannibal et Scipion : XXX, 30-31 ; XXXV, 14.

La guerre de Jugurtha :

- Salluste, *Guerre de Jugurtha*, V-VIII ; XIII ; XVII-XIX ; XXVIII-XXX ; XLVI-XLVIII ; LXXVIII-LXXIX ; LXXXV ; XCIII-XCVI ; CVIII-CXIII.

1.2. **Grec.**

Une conception de l'Histoire.

Plutarque, *Vies parallèles* :

- la conception de l'Histoire : *Vie de Thésée*, 1 ; *Vie de Paul-Émile*, 1, 1-2 ;
- une biographie : *Vie d'Alcibiade* : 1, 4-2 ; 4 ; 6-7 ; 10-12 ; 15-18 ; 20, 1-3 ; 21, 7-9, 24-28 ; 32 ; 34-35 ; 39.

2. CONCOURS 2014.

2.1. **Latin.**

L'Énéide, chant VIII, vers 306 à 731 ; édition Les Belles Lettres CUF.

2.2. **Grec.**

L'Iliade, chant XIV, vers 41 à 522 ; édition Les Belles Lettres, CUF.